

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Troc & Pucés du dimanche 15 Avril 2018 – Maison Pour Tous de Penhars

Je soussigné(e),

Nom :Prénom :

Adresse

.....Téléphone.....

Né(e) le :département :Ville :

N° Pièce d'identité.....

Délivrée lePar :

Immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

Concernant les particuliers :

- De ne pas être commerçant (e).
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce).
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-2 du Code pénal).

Fait à :le :

Signature :

Fournir une adresse mail OU joindre une enveloppe timbrée pour la réponse

TROC & PUCES

12^{ème} édition



MAISON POUR TOUS
DE PENHARS

DIMANCHE 15 AVRIL 2018
MPT de PENHARS de 9H00 à 18H00

39 bd de Bretagne – QUIMPER

EN EXTERIEUR

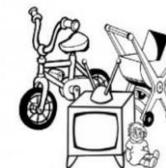
ENTREE GRATUITE

Renseignements – inscriptions à l'accueil de la MPT de Penhars

Lundi au vendredi : 9h00-12h00 13H30-18H30

Samedi : 10H00-12H00 13H30-16h30

Tél. : 02 98 55 20 61 --- Mail : accueil@mptpenhars.com



TROC ET PUCES DU DIMANCHE 15 AVRIL 2018

- 1) Cette manifestation s'adresse aux particuliers et professionnels.
- 2) L'inscription ne sera enregistrée que lorsque le bulletin d'inscription et l'attestation sur l'honneur dûment remplis et accompagnés du règlement seront parvenus aux organisateurs et ce, impérativement jusqu'au 10 avril 2018 dernier délai.
- 3) Chaque exposant arrivera muni de la pièce d'identité mentionnée lors de l'inscription.
- 4) Installation des exposants de 7h30 à 8h45. Les exposants s'engagent à être prêts à recevoir le public de 9h00 à 18h00 et à ne remballer qu'à partir de 18h00.
- 5) Les organisateurs se réservent le droit de refuser toutes candidatures susceptibles de troubler l'ordre ou la moralité de la manifestation.
- 6) L'association décline toute responsabilité en cas de litige et de vol ainsi qu'en cas d'intempéries. Aucun remboursement ne sera effectué pour toute annulation intervenant après la date de clôture des inscriptions.
- 7) Le comité organisateur attribuera un emplacement à chaque exposant. Aucune installation ne pourra se faire en dehors de ces règles.
- 8) La vente de boissons et la restauration seront réservées à l'organisateur.
- 9) Afin de faciliter l'organisation : aucun désistement ne sera pris en compte après le 10 avril 2018.



BULLETIN A RETOURNER AU PLUS TARD LE 10 avril 2018

Organisateur : Maison Pour Tous de Penhars
39 bd de Bretagne 29000 QUIMPER

TROC et PUCES 15 AVRIL 2018

NomPrénom.....
Adresse
.....
Ville.....CP.....
Téléphone
Pièce d'identité.....N°.....
Délivrée leà.....
Nature des objets exposés

Tarif des emplacements	Table de 3,00 m	Total
A l'extérieur avec tables	10,00 €	
A l'extérieur sans tables (3 m minimum)	7,00 €	
Le mètre suppl. Sans table	3,00 €	

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-joint et de l'attestation sur l'honneur et les accepte sans réserve.

Fait àle Signature :

Ci-joints bulletin d'inscription et règlement de..... €, en espèces ou par chèque à l'ordre de la MPT de Penhars. (Pièce d'identité à présenter le 15 avril lors de l'installation)

Attestation sur l'honneur au dos du bulletin, à remplir obligatoirement